

## Projet éolien d'extension du Chemin de Châlons

Communes de Songy, Saint-Martin-aux-Champs & Cheppes-la-Prairie  
Lettre d'information n°3 - Juillet 2023

### Le mot de l'équipe RWE Renouvelables France

Madame, Monsieur,

Le projet d'extension du parc éolien du Chemin de Châlons à Songy, Saint-Martin-aux-Champs et Cheppes-la-Prairie se concrétise : suite aux résultats des études de faisabilité, l'implantation de la potentielle future extension du parc, à 3 éoliennes, a été définie.

Vous retrouverez dans cette lettre les informations principales pour comprendre le dimensionnement de ce projet, ainsi que les premiers résultats des études effectuées.

Vous trouverez également les avancées de la construction du parc éolien dont la livraison est estimée à décembre 2023.

**Retrouvez également toutes nos actualités sur le site internet dédié au parc éolien :**  
[www.chemin-de-chalons.projet-eolien.com](http://www.chemin-de-chalons.projet-eolien.com)

Nous vous souhaitons une bonne lecture et de bonnes vacances d'été !



**Alexis Dewevre**  
Chef de projets développement  
**RWE Renouvelables France**  
alexis.dewevre@rwe.com



**Eric Michel**  
Chef de projets construction  
**RWE Renouvelables France**  
eric.michel@rwe.com



### Info trafic

**Les mardi 4, jeudi 6 et lundi 10 juillet, le passage d'engins de chantier pourraient perturber la circulation dans les bourgs de Songy et Saint-Martin-aux-Champs.**

En effet, le coulage des fondations est prévu pour ces trois jours. À cette occasion, des toupies de béton vont traverser les communes. Nous tenions à vous informer du passage des engins afin que vous puissiez prendre vos précautions face à la hausse du trafic.

# Retour sur les études du projet d'extension

Après un an d'études terrain pour le projet d'extension du Chemin de Châlons, voici les principaux résultats des volets écologique, paysager et acoustique.

## Étude écologique

### Avifaune (oiseaux)

L'étude, réalisée par le bureau d'études indépendant ENVOL Environnement, conclut à des enjeux modérés à forts au niveau de l'aire d'étude immédiate pour l'ensemble des périodes étudiées (migrations pré-nuptiales/période nuptiale/migrations post-nuptiales/période hivernale). Les cultures et les prairies constituent les principales zones de chasse pour les rapaces tels que le Faucon crécerelle.



Faucon Crécerelle  
© Andreas Trepte

Pipistrelle commune  
© Charles J. Sharp



### Chiroptères (chauves-souris)

Les enjeux les plus forts se trouvent au niveau des boisements, dans lesquels l'activité et la diversité des espèces sont les plus fortes. La Pipistrelle commune a été, pour chaque période étudiée (transits printaniers/mise bas/transits automnaux), l'espèce la plus observée sur la zone d'études.

## Étude paysagère

L'étude paysagère, assurée par le bureau d'études ABBIES, permet d'assurer la meilleure insertion paysagère du projet au sein du territoire. Un carnet de photomontages sera réalisé et permettra d'illustrer l'implantation des éoliennes, depuis différents points de vue. Un premier résultat de l'étude préconise d'éviter la zone nord-est du projet afin de limiter les visibilitées depuis la vallée de la Marne.

## Étude acoustique

Des sonomètres ont été installés sur 3 différents points d'écoute proches de la zone de projet par le bureau d'études SIXENSE. Pendant 5 semaines, ils ont mesuré le bruit ambiant, afin de modéliser le bruit que pourrait ajouter le nouveau parc éolien. Grâce à la distance à laquelle seront les éoliennes (plus de 2 km des habitations) et à l'amélioration des technologies, le projet d'extension ne devrait modifier que de manière limitée l'environnement sonore au niveau des habitations les plus proches. Un contrôle sera réalisé après la construction du parc, et des plans de bridage seront prescrits si les écoutes montrent des dépassements des normes réglementaires. Nous tenons à remercier les riverains qui ont accueilli les sonomètres dans leur jardins.



Sonomètre

## Zoom sur... le bridage

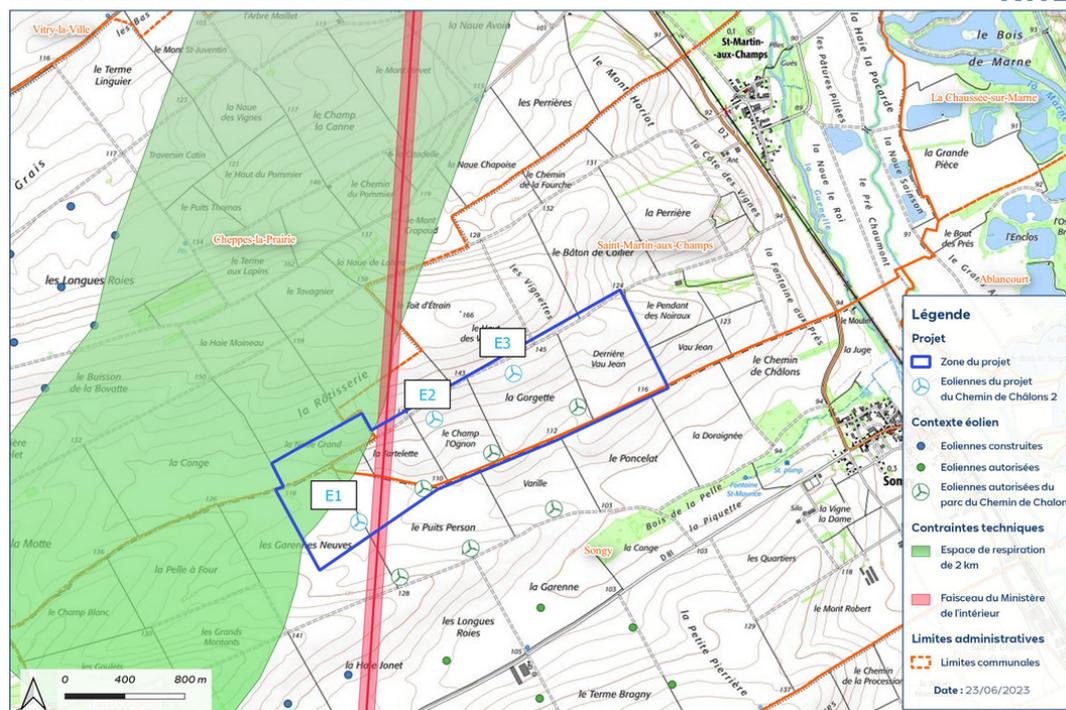
Il arrive parfois qu'il faille ralentir la vitesse de rotation des pales d'une éolienne, voire complètement l'arrêter. Le cas peut se présenter par vents forts par exemple, afin de respecter les réglementations acoustiques, ou lors des périodes de migration afin de ne pas impacter la faune volante. C'est ce qu'on appelle le "bridage". Pour le projet d'extension du Chemin de Châlons, l'étude d'impacts en cours actuellement permettra de définir le plan de bridage éventuel.

# La trame d'implantation du projet

L'implantation finale du parc sera de 3 éoliennes de 200 mètres de hauteur maximale en bout de pale, ayant chacune une puissance nominale comprise entre 5 et 7 MW.

## PROJET EOLIEN DU CHEMIN DE CHALONS 2

RWE



L'implantation répond à diverses contraintes :

- Un espace de respiration de 2 km à respecter avec les parcs éoliens de Cheppes-la-Prairie
- Un éloignement de 200 mètres à tout motif boisé (haies/boisements) pour protéger la faune et la flore
- Un évitement du faisceau hertzien du Ministère de l'intérieur
- Un recul vis-à-vis de la Vallée de la Marne, en évitant la zone nord-est du projet

Des 3 éoliennes du projet, 1 se situe à Songy et les 2 autres à Saint-Martin-aux-Champs. La commune de Cheppes-la-Prairie est concernée pour ses chemins communaux, qui devraient être utilisés pour l'acheminement des éléments des éoliennes.

## Chiffres clés du projet



3

éoliennes

Le projet sera composé de 3 éoliennes de 200 mètres en bout de pale.



5 à 7  
MW

La puissance unitaire des éoliennes sera comprise entre 5 et 7 MW.



8 000  
foyers

Un parc éolien de 3 éoliennes de 6 MW pourrait produire l'équivalent de la consommation annuelle électrique (tous usages domestiques) de 8 000 foyers.  
*(sources ADEME, CRE, INSEE)*

## L'actualité du chantier

### C'est terminé : aménagements de voirie et réseaux divers

La première partie du chantier, réalisée à partir d'avril dernier, visait à renforcer les chemins existants, à aménager les accès ainsi que les plateformes des éoliennes.

Les câbles servant au raccordement du parc sont également enterrés par Enedis.



### Le calendrier global des travaux



### De juillet à août 2022 : la réalisation des fondations

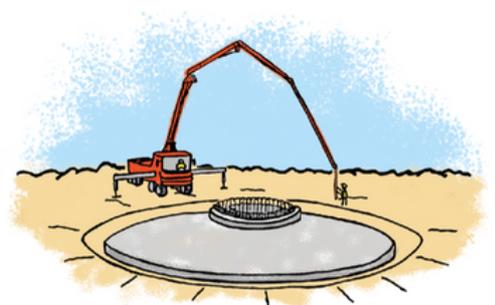
L'aménagement des cinq fondations a commencé en février et durera jusqu'en juin 2022. En béton armé, chaque fondation mesure environ 20 mètres de diamètre et 2 mètres de profondeur. C'est une étape clef du chantier avant de pouvoir installer les éoliennes cet été. Les travaux se déroulent en plusieurs phases, notamment :



Excavation des terres



Pose de la cage d'ancrage



Bétonnage de la fondation

© Illustrations : Muriel Van Frachem

### Nos engagements pour un chantier de moindre impact

Dans cette première phase de création d'infrastructures, tout comme dans la phase de levage des éoliennes, nous veillons à limiter l'impact de notre chantier sur l'environnement, pour les riverains comme pour les exploitants agricoles. Ainsi, nous nous rendons régulièrement disponibles pour échanger et expliquer nos activités avec l'enthousiasme et l'implication qui caractérisent nos équipes RWE.